

**Arrêté n° AG-2026-DGE-VR-0587 du 17 juin 2026**  
**relatif à la modification de la carte des formations des établissements**  
**d'enseignement du second degré publics et privés à la rentrée scolaire 2027**

Historique :

Créé par : Arrêté n° AG-2026-DGE-VR-0587 du 17 juin 2026 relatif à la modification de la carte des formations des établissements d'enseignement du second degré publics et privés à la rentrée scolaire 2027

JONC du 19 juin 2026  
Page 15210

**Article 1<sup>er</sup>**

Les mesures suivantes sont retenues dans l'offre de formation des établissements d'enseignement du second degré publics et privés à la rentrée scolaire 2027 :

***TITRE 1<sup>er</sup> - ENSEIGNEMENT PUBLIC***

*Chapitre I - Lycées polyvalents*

Commune du Mont-Dore

Lycée polyvalent du Mont-Dore :

- Ouverture du certificat de spécialisation « cybersécurité ».

Commune de Nouméa

Lycée professionnel, commercial et hôtelier Auguste Escoffier :

- Ouverture de la formation complémentaire d'initiative locale « secrétaire juridique » option droit coutumier.

Lycée polyvalent Jules Garnier :

- Ouverture de la formation complémentaire d'initiative locale « Entrepreneuriat Calédonien »

*Chapitre II - Lycées professionnels*

Commune de Touho

Lycée professionnel Augustin Ty :

- Ouverture du certificat de spécialisation « aide à domicile ».

Commune de Nouméa

Lycée professionnel Petro Attiti :

- Ouverture d'une seconde baccalauréat professionnel « Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique »
- Ouverture d'une première baccalauréat professionnel « assistance à la gestion des organisations et de leurs activités »
- Ouverture d'une terminale baccalauréat professionnel « assistance à la gestion des organisations et de leurs activités »
- Ouverture de la formation complémentaire d'initiative locale « cadet de la République »

Arrêté n° AG-2026-DGE-VR-0587 du 17 juin 2026

Mise à jour le 17/06/2026

## **TITRE II - ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

Commune du Mont-Dore

Lycée professionnel Saint Pierre Chanel :

- Ouverture du certificat de spécialisation « service numérique aux organisations » ;
- Fermeture de la formation complémentaire d'initiative locale « community manager ».

Commune de Païta

Lycée professionnel Jean XXIII :

- Fermeture du certificat de spécialisation « employé traiteur » ;
- Ouverture du certificat de spécialisation « vente alimentation » ;
- Ouverture du CAP couture flou une année sur deux en alternance avec le CAP métier entretien textiles.

### **Article 2**

Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.